

Prévention de la radicalisation : Mediapart et le Cri ont perdu leur procès contre le rectorat de Poitiers

écrit par Maxime | 4 janvier 2017



A propos d'école, le recours contre le précis contre la radicalisation en milieu scolaire dans l'Académie de Poitiers vient d'être rejeté, comme on pouvait s'en douter.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/12/15/justice-quand-mediapart-et-le-cri-attaquent-la-prevention-de-radicalisation-en-milieu-scolaire/>

Le jugement refuse de se prononcer sur le fond car il ne s'agissait pas d'un acte administratif susceptible d'annulation

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/01/04/Document-antiradicalisation-la-requete-des-opposants-rejetee-2956702>

Les juges ont cependant considéré qu'il contenait « des éléments d'information » pouvant être perçus comme

« maladroits ».

Pourquoi parler de maladresse ? Le djihad semble décidément tabou, y compris devant les juridictions administratives <http://resistancerepublicaine.com/2016/05/18/terrorisme-quand-le-conseil-detat-joue-au-taboo/>

Pour rappel, « les syndicats enseignants avaient, à l'époque, dénoncé au mieux des « termes maladroits », au pire des « simplifications outrancières ». Le tribunal administratif de Poitiers en a jugé autrement en rejetant une requête de la Coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI) qui voulait obtenir l'interdiction de la diffusion, au sein de l'académie, d'un document de « prévention de la radicalisation en milieu scolaire » critiqué pour ne viser que l'islam.

Dans ce document de 14 pages, révélé en novembre 2014 par le site d'information Mediapart, les enseignants étaient appelés à prendre en compte plusieurs critères. Parmi ceux-ci figuraient une « barbe longue non taillée (moustache rasée) », des « cheveux rasés », un « habillement musulman », le « refus du tatouage », une « perte de poids liée à des jeûnes fréquents ».

Etaient également mentionnés dans ce document Powerpoint des comportements de type « repli identitaire », « exposition sélective aux médias », « rhétorique politique » concernant notamment la Palestine, la Tchétchénie, l'Irak. Le document invitait aussi à surveiller les élèves s'intéressant de près à l'histoire des débuts de l'islam ».

http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/01/03/academie-de-poitiers-rejet-d-une-requete-contre-un-document-sur-la-radicalisation_5057170_3224.html